



Après la vente d'un terrain un héritier n'accepte pas les frais

Par **nathalie0708**, le **25/04/2015** à **21:08**

en 2010, je suis contactée par un notaire qui m'explique qu'un terrain appartenant à mes grands parents intéresse un de ses clients. Il a besoin de mon accord et divers documents pour la transaction et m'informe que ma part serait d'un huitième.

Je prends contact avec lui, car c'est la première fois que cela m'arrive. Il me donne toutes les indications nécessaires, je lui demande une évaluation des frais de succession et autres. Il me donne une grosse fourchette et je renvoie donc tous les documents nécessaires.

en 2013 n'ayant plus de nouvelles, je le contacte, et il me dit que cela prendra du temps car il faut faire des fouilles etc.. je laisse faire. En 2014 je reçois un courrier du vendeur me disant que la signature doit se faire avant mi septembre et que je dois prendre contact avec le notaire.

Je le fais et je donne encore divers documents.

en novembre 2014 je reçois un courrier de ce notaire avec le montant que je touche après les divers frais de succession et de notaires. Il me demande une signature d'acceptation et un RIB. je renvoie le tout.

Nous sommes en avril 2015 je l'appelle pour avoir des nouvelles, il me dit qu'un héritier dont la part et j'avoue minime - de 10 euros, n'accepte pas les frais et ne renvoie pas les papiers. que sans cela il ne peut rien faire. Moi je suis dans une mauvaise passe et cet argent me ferait du bien, que puis je faire ? puis je lui demander une avance ?